

Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2014-2019

Arnaud LEGENTIL
Adeline GUILLET

Habitat
3 quai Ceineray – 44 041 NANTES cedex 1
02 40 99 14.41

arnaud.legentil@loire-atlantique.fr
adeline.guillet@loire-atlantique.fr



OBJECTIFS ET DESCRIPTION DE L'ACTION

En 2014, le Département a approuvé le Plan Départemental de l'Habitat réalisé avec l'État pour les 6 années à venir. En 2017 le bilan à mi-parcours intégrant la nouvelle géographie des EPCI a été présenté aux territoires.

Le PDH 2014-2019 s'est appuyé sur le bilan du PDH 2009-2012, ainsi que sur un diagnostic étoffé qui analyse :

- Les marchés de l'habitat
- Les interrelations entre les territoires sur la base des migrations résidentielles
- Les politiques publiques locales en matière de planifications : PLH et SCOT.

Le PDH 2014-2019 s'organise autour de 4 orientations déclinées et hiérarchisées à l'échelle de chaque EPCI :

- Répondre aux besoins de la dynamique démographique en s'appuyant sur l'armature urbaine existante : Mobiliser et adapter le parc ancien, développer une offre nouvelle centrée sur les polarités, réguler et maîtriser le développement résidentiel en le recentrant sur les pôles.
- Diversifier l'offre d'habitat et l'utilisation de foncier pour pérenniser l'attractivité des territoires : Économiser le foncier, favoriser le parcours résidentiel, développer l'offre sociale.

Au regard des échéances électorales, le PDH sera révisé entre 2020 et 2021 pour aboutir à un nouveau document fin 2021.

- Développer des solutions pour les besoins spécifiques des populations : Favoriser l'accès au logement des populations fragilisées sur le plan économique et social, permettre le maintien à domicile et l'accessibilité des logements pour les personnes âgées ou handicapées, développer des solutions répondant aux besoins des jeunes, des apprentis, des saisonniers, accompagner les démarches des collectivités pour l'ancrage des gens du voyage.
- Mobiliser les acteurs de l'habitat pour réussir la politique départementale par une animation de réseaux et la structuration de l'information grand public.

LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

Élargissement de l'analyse et des préconisations à l'ensemble de la problématique et des segments de l'habitat.

Aménagement équilibré et durable du territoire comme fil conducteur en s'appuyant sur les polarités et les communes SRU.

Préconisations en termes de cohérence des politiques et des interventions publiques.

Proposition d'outils pratiques et pédagogiques dans une boîte à outils à l'attention des EPCI.

Mise en place de moyens partagés de gouvernance et de suivi pérennes.

L'objectif est de proposer un PDH non figé qui s'adapte aux évolutions des marchés de l'habitat et du contexte réglementaire.